

Point d'étape à mi-parcours du PRDF

Groupe thématique n°1

CARTE PREVISIONNELLE DES FORMATIONS ET COHERENCE DE L'OFFRE

1. Etat d'avancement depuis 2006 des travaux

Faire évoluer la carte des formations professionnelles, initiales et continue, en tenant compte de l'aménagement du territoire, des besoins économiques et sociaux, permettre aux acteurs de pouvoir engager une réflexion sur le moyen terme quant à l'évolution de la structuration de l'offre de formation professionnelle, sont les enjeux qui mobilise l'action régionale depuis l'adoption du PRDF, en continuité avec le processus mis en place lors du précédent Plan.

Cette volonté de bâtir une vision à moyen terme de l'offre de formation professionnelle dans les territoires ne pouvait s'envisager sans apporter des éléments objectifs et partagés pour aider à la formulation des projets et fournir une aide à la décision aux acteurs régionaux. Cela s'est traduit par la volonté de la région et de ses partenaires de s'engager dans la création de l'outil « carte des formations et des emplois ».

S'engager ainsi dans du prévisionnel permet à la collectivité de programmer de façon plus efficiente ses interventions immobilières et mobilières pour réserver les meilleures conditions d'accueil aux élèves et aux équipes pédagogiques.

Par ailleurs, il s'agit également de donner aux jeunes et à leur famille, ainsi qu'à l'ensemble des actifs, l'information sur les formations présentes sur le territoire et les parcours possibles pour accéder à la qualification.

Les travaux du groupe partenarial ont été engagés sur 2 axes :

- l'adaptations de la carte des formations professionnelles initiale,
- la construction de l'outil carte des formations et des emplois.

1.1 Evolution de la carte des formations professionnelles initiales

Dans cette perspective, en avril 2007, la Région a lancé auprès des établissements (lycées, CFA), conjointement avec le Rectorat et la DRAF, un appel à projets d'évolution de la carte des formations professionnelles initiales pour les rentrées 2008 à 2010.

A- L'appel à projets pluriannuel « carte des formations »

Pour la 1^{ère} fois, l'appel à projet portait sur une période de trois ans et donnait des orientations pour l'évolution de la carte fondées sur des analyses du dispositif de formation menées par les autorités régionales, des travaux de prospective conduits par les branches, et des programmes d'investissements de la Région.

L'appel à projets s'accompagnait d'une cartographie de l'offre existante et d'orientations pour son évolution par groupe formation-emploi (GFE).

Les principales orientations pour la formation professionnelle, co-signées par les autorités académiques, étaient les suivantes :

- Priorité au développement de l'offre aux niveaux V (BEP-CAP) et IV (Bac pro, Bac techno) afin
 - de lutter contre les sorties du système scolaire sans qualification,
 - et de permettre aux jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V de poursuivre au niveau IV dans un contexte général d'élévation du niveau de qualification requis.
- Concernant l'offre de niveau V :
 - développement prioritaire de l'offre dans les bassins de Toulouse et Muret, au regard de la demande sociale non-satisfaite sur ces bassins,
 - développement prioritaire de CAP,
 - effort particulier en faveur des spécialités tertiaires (vente...).
- Concernant l'offre de niveau IV :
 - développement prioritaire de l'offre en Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, et, dans une moindre mesure, en Ariège.

Enfin, l'appel à projets précisait que les critères d'instruction étaient articulés autour de 4 grands principes :

- l'opportunité au regard de la demande sociale,
- l'opportunité au regard de la demande économique
- l'opportunité au regard de l'offre de formation existante (carte des formations) et de la recherche d'équilibre dans l'aménagement du territoire,
- l'opportunité au regard de la structure de l'établissement porteur de projet.

Concernant spécifiquement la voie de l'apprentissage

Les ouvertures de formations par apprentissage s'inscrivent dans le cadre général des orientations pluriannuelles de l'appel à projet pluriannuel. Cependant, un appel à projets annuel spécifique a été maintenu afin de tenir compte de la réactivité imposée par l'évolution des demandes provenant des acteurs économiques sur les territoires.

Par ailleurs, ces doivent répondre à des orientations politiques régionales propres à l'apprentissage, à savoir :

- développer l'offre de niveau V, à hauteur de 60% des ouvertures accordées, pour proposer un premier niveau de qualification, vecteur d'insertion professionnelle.
- conforter l'équilibre public-privé, en votant 50% des ouvertures en faveur des CFA publics.
- assurer l'équilibre territorial en veillant à la répartition des ouvertures sur les départements afin d'élargir l'offre de proximité et en accompagner le développement économique ; la Haute-Garonne (agglomération toulousaine majoritairement) concentre, en effet, la moitié des effectifs d'apprentis.

Un grand nombre de projets ont été présentés par les établissements (par ex. pour la voie scolaire, quelques 430 projets d'ouverture, fermeture, augmentation ou diminution de capacité de sections de formation professionnelle ou technologique).

Cependant, l'instruction des dossiers a été profondément bousculée par la réforme de la voie professionnelle annoncée au cours de l'automne 2007. Cette réforme porte sur la création

d'un bac professionnel en trois ans (seconde, première et terminale professionnelle) au lieu de quatre (deux ans de BEP. suivis de deux ans de Bac Pro) ; un diplôme intermédiaire (BEP, CAP) est inclus dans le parcours en trois ans et des passerelles sont possibles entre le Bac Pro et le CAP ou la voie générale et technologique.

A cette évolution du cursus de formation de la voie professionnelle s'est ajoutée la diminution des moyens de l'Etat.

B- La mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle

Dans les lycées publics de Midi-Pyrénées

Annoncée à l'automne 2007, la réforme de la voie professionnelle a été mise en œuvre en 2 temps dans les lycées de Midi-Pyrénées :

- Rentrée 2008 : « poursuite de l'expérimentation » des Bac professionnels en 3 ans dans les établissements de l'Education nationale.
- Rentrée 2009 : généralisation de la réforme de la voie professionnelle dans l'ensemble des lycées relevant de l'Education Nationale mais aussi des lycées agricoles, Sauf, pour 7 filières/diplômes pour lesquels la réforme est reportée : filière sanitaire et sociale, BEP Conduite et services dans les transports routiers, filière hôtellerie-restauration, filière optique-lunetterie et filière métiers d'art dans l'Education Nationale ; filière Services aux personnes et BEPA « Activités hippiques : aide-soigneur-animateur » dans l'Agriculture.

Cette réforme nécessite un remaniement important de la carte des formations professionnelles initiales avec deux préoccupations essentielles pour la Région :

- garder a minima le même niveau de places d'accueil pour les élèves de post-3^{ème} sur l'ensemble du territoire, voire l'augmenter sur l'agglomération toulousaine (La problématique des « non affectés » a fait l'objet d'un groupe de travail piloté par la Région et le Rectorat),
- et préserver des capacités d'accueil pour les élèves en difficultés qui ne pourraient intégrer avec toutes les chances de succès un bac professionnel.

Quelle stratégie pour l'apprentissage ?

Pour la voie de l'apprentissage, la réforme de la voie professionnelle se met en place pour la rentrée 2009.

Trois orientations fondent les transformations des BEP en bac professionnel à cette rentrée :

- 1) Assurer la réussite scolaire des élèves en sortie de classe de troisième vers un bac professionnel en trois ans :
 - l'ouverture de CPA (Classe Préparatoire à l'Apprentissage) intégrant un renforcement des heures en matière générale pouvant faire office de passerelles dédiées à un public ayant vocation à suivre un parcours bac professionnel en 3 ans ;
 - le maintien d'un niveau V bis, en permettant la substitution de certains BEP par un autre titre du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), y compris ceux uniquement accessible par la voie professionnelle continue du type brevet professionnel.
 - La sensibilisation des apprentis en 1^{ère} année du Bac Professionnel 3 ans sur les possibilités et l'intérêt de s'inscrire en même temps au diplôme du BEP, ce qui leur

permettra, en cas de rupture de leur parcours de formation, d'obtenir un premier niveau de qualification ; la Région demandera aux CFA de s'engager à conduire cette sensibilisation des apprentis.

- 2) Favoriser l'adhésion des entreprises en adaptant le parcours bac professionnel :
 - l'âge des postulants conjugué aux incertitudes économiques concourt à la réticence des entreprises à s'engager pour une durée de 3 ans ; la transformation de certains BEP en CAP 2 ans et l'entrée de l'apprenti en classe de première bac pro 2 ans sont privilégiées en ce sens.
- 3) Assurer un équilibre de l'offre de formation entre la voie scolaire et l'apprentissage
 - l'émergence des CAP au sein des lycées et plus largement la refonte de la carte des formations de la voie scolaire appelle une vigilance accrue pour maintenir la cohérence de l'offre de formation entre voie scolaire et apprentissage. Il convient néanmoins de développer l'offre de bac professionnel en 3 ans en apprentissage.

C- Résultats des politiques menées depuis 2006

Les effectifs

Entre 2006 et 2008, le nombre de jeunes en enseignement scolaire professionnel est resté relativement stables (41 780 en 2006, 41453 en 2008 soit une baisse de 0,8%).

En ce qui concerne l'apprentissage, le nombre d'apprentis formés par les CFA (63 en 2008) et sections d'apprentissage a progressé de 21% depuis 2005 : 18 400 jeunes sont en apprentissage en Midi-Pyrénées au 31 décembre 2008, alors qu'ils étaient 15 211 au 1^{er} janvier 2005.

En juin 2009, ce sont au total près de 29 000 jeunes qui passeront un diplôme professionnel.

Les capacités d'accueil en formation professionnelle scolaire

Dans l'enseignement agricole voie scolaire

Si le bilan est encore à établir pour l'enseignement agricole, pour lequel les informations sur les capacités d'accueil ne sont pas totalement connues, il est possible d'évoquer les incidences à terme de la réforme sur l'effectif théorique des lycées publics : il y aurait une baisse dans près de la moitié de ces établissements (8 sur 18), une stabilité pour 5 d'entre eux et enfin une augmentation pour les restants.

Globalement, la capacité d'accueil post-3^{ème} dans le secteur public serait en augmentation et dans le secteur privé, stable voire en légère baisse. Cependant, l'augmentation dans le secteur public se fait au détriment des quatrièmes et troisièmes technologiques voire des BTSA.

Pour l'Education nationale voie scolaire

Entre les rentrées 2007 et 2009, dans les lycées de l'Education Nationale, l'offre post-3^{ème} aura été globalement maintenue en nombre mais :

- 80 places auront été créées dans le secteur public,
- près de 7 300 places de BEP auront été supprimées, secteurs public et privés confondus, remplacées,
 - à 92% par des places de bac professionnel en 3 ans (près de 6 700 places créées)
 - et à 8% par des places de CAP (600 places créées, essentiellement dans le secteur public)

Bilan des évolutions 2007-2009 de la carte des formations professionnelles initiales scolaire en soldes nets de créations de places - Education Nationale – secteurs public+privé

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn et Garonne	Total académie
Solde Post-3ème	-35	-70	315	-17	-18	-74	-91	6	16
dont CAP	44	102	250	40	19	72	18	54	599
BEP	-500	-739	-2885	-388	-366	-677	-1066	-654	-7275
Bac pro 3 ans	421	567	2950	331	329	531	957	606	6692
Solde Post-bac	-21	-14	82	-15	-6	-25	-15	24	10

Par département,

La Haute-Garonne gagne 315 places post-3^{ème}, dans le secteur public, alors que l'ensemble des autres départements perdent des capacités d'accueil à l'exception du Tarn-et-Garonne, avec un maximum de 91 places pour le Tarn (dont 80 dans le secteur public), 70 places en Aveyron (dont 49 dans le secteur public) et 74 dans les Hautes-Pyrénées (dont 35 dans le secteur public).

Il y a donc eu un redéploiement des places offertes au profit de la Haute Garonne.

En matière d'évolution de la carte des formations,

Les décisions se caractérisent globalement par une meilleure prise en compte de la demande sociale de formation post-3^{ème}, tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

A titre d'exemple, il a été procédé à la fermeture de 700 places post-3^{ème} en Tertiaire administratif (Secrétariat, Comptabilité), en perte d'attractivité, et ouvert en contrepartie 580 places en Tertiaire commercial et 200 en Services à la personne.

Le domaine de la Mécanique / Productique a vu la fermeture de 255 places dont 180 en post-3^{ème}, celui de l'Electrotechnique a perdu au total 115 places, 91 en post-3^{ème}.

Les formations du Transport/Magasinage ont gagné 100 places en post-3^{ème}.

Un groupe de travail sur les non-satisfaits, mis en place à l'initiative de la Région, a favorisé une meilleure appréhension des comportements d'orientation et de la demande des jeunes.

La demande économique et les possibilités d'insertion ont également été prises en compte, au travers de la promotion de l'élévation du niveau de qualification (cf. infra) mais aussi de la création de places dans des secteurs porteurs en termes d'emplois (aéronautique, construction bois, transport-logistique...).

Enfin, l'objectif d'élévation du niveau de qualification a été poursuivi, en s'appuyant sur la réforme des bac professionnels.

Ainsi, la mise en œuvre de la réforme devrait permettre à quelque 2850 jeunes supplémentaires d'accéder au bac professionnel au terme de la montée en charge des sections de bac professionnel créées, pour le seul secteur l'Education Nationale (dont 1436 en Haute-Garonne, 330 dans le Tarn, ou 273 dans le Tarn-et-Garonne).

Il est à regretter, et cela a été un point fort de désaccord de la Région en 2008, que cette évolution se soit faite au détriment des élèves inscrits en BEP en 2008, certaines créations

de bac professionnels en trois ans ayant été financées à la rentrée 2008 par des fermetures de places en bac professionnel en 2 ans ou brevet de technicien, privant les générations actuelles de candidats au BEP de poursuites d'études.
Ces remarques ont néanmoins été prises en compte en 2009.

En matière d'apprentissage

Répartition des ouvertures entre le niveau V et les niveaux supérieurs

	2 008		2 007		2006	
	ddes	ouv	ddes	ouv	ddes	ouv
Nbre dossiers Bac et post Bac	60	9	101	21	79	11
Nbre dossiers niveau V	25	7	37	4	40	15
Total ouvertures nettes	85	16	138	25	119	26

Répartition des ouvertures public / privé

	2 008		2 007		2006	
	ddes	ouv	ddes	ouv	ddes	ouv
CFA privés	41	8	62	11	48	13
CFA publics	44	8	76	14	71	13
Total ouverture nettes	85	16	138	25	119	26

Répartition des ouvertures par département

DEPARTEMENT	2005	2006	2007	2008	TOTAL	%
ARIEGE	1	3	0	0	4	4%
AVEYRON	5	2	3	1	11	11%
HTE-GNE	11	14	9	8	42	43%
GERS	2	1	1	1	5	5%
LOT	2	1	3	2	8	8%
HTES-PYR.	5	2	4	0	11	11%
TARN	3	1	4	3	11	11%
TARN ET GARRONE	2	2	1	1	6	6%
TOTAL	31	26	25	16	98	100%

Depuis le 1er janvier 2005 les effectifs de l'apprentissage ont connu une progression de 21% (18 400 apprentis au 31 décembre 2008, contre 15 211 au 1er janvier 2005)

Malgré le profond bouleversement de l'instruction des projets d'évolution de la carte des formations professionnelles initiales déposés pour les rentrées 2008 à 2010 induit par l'annonce de la réforme de la voie professionnelle, les partenaires ont piloté les évolutions de la carte de façon à garder le cap des orientations fixées par l'appel à projets, notamment en termes d'élargissement de l'accès à la formation professionnelle post-3^{ème} et d'élévation du niveau de qualification.

1.2 L'outil carte des formations et de l'emploi

Travailler sur la Carte des emplois et des formations relève d'une finalité centrale au PRDF : améliorer la réponse aux besoins de formation. La représentation géographique des caractéristiques de l'offre de formation dans son contexte socioéconomique contribue à cette

finalité en aidant les bénéficiaires de formation, les prescripteurs et les décideurs dans leur choix.

Un premier outil cartographique a été diffusé dès le 2 juin 2006 sous CD-ROM, lors de la restitution des travaux d'élaboration du PRDF.

Un deuxième CD-ROM a été réalisé pour accompagner les orientations à 3 ans envoyés à l'ensemble des établissements de formation initiale dans un courrier co-signé du Recteur, du DRAF et du Président de Région.

Pour poursuivre ce travail de mise en cohérence et de partage d'information, la Région a souhaité mettre à disposition un véritable système d'information géographique accessible à tous via son site internet. Cet outil s'inscrit dans le projet de la Région de disposer d'une nouvelle application géo-décisionnelle qui, à partir de requêtes pré-enregistrées, permettra de visualiser sur un même document la localisation de formations spécifiques, des données statistiques les concernant et leur représentation géographique dynamique.

La conception de cet outil « carte des formations » vise trois dimensions :

- outil-expert sur l'offre de formation et l'emploi pour les partenaires emploi formation (pour étudier des projets d'évolution de l'offre de formation sur un secteur ou une zone géographique, par exemple),
- outil d'aide à la décision dans le cadre de l'instruction des projets d'ouverture de sections de formation pour les décideurs régionaux ,
- outil de première information sur l'offre de formation et l'emploi pour le grand public.

La dernière réunion plénière du groupe partenarial s'est focalisée sur la présentation du programme fonctionnel de l'outil.

Ensuite, un groupe d'utilisateurs, composé d'une dizaine de volontaires parmi les membres du groupe partenarial, et représentatif des différents types d'usagers, a été invité à présenter ses vœux (internat, distance-temps, lien avec le guide du logement, ...).

Sur la base de ce programme fonctionnel, un budget a été voté par l'assemblée régionale.

L'outil est conçu comme un outil évolutif, auquel il sera possible d'intégrer au fil du temps des nouvelles données et de nouvelles requêtes. Les informations seront enrichies progressivement ; l'outil prévoit à terme :

- la publication de données sur l'offre de formation et l'emploi ;
- l'intégration de liens vers des données et des analyses existantes par ailleurs.

L'objectif est en effet de donner des tendances sur les secteurs d'activité et les évolutions démographiques, et de guider vers des sources extérieures pour approfondir l'examen de ces tendances (il convient d'éviter les redondances).

Les données pourront être déclinée jusqu'à l'échelle infra-communale.

La 1^{ère} mise en ligne de l'outil, version grand public, est prévue pour juillet 2009. Le site sera ouvert pour le grand public à partir du site internet de la région, en lien avec portail de l'AIO (cf. groupe 4 PRDF – Coordination de l'accueil, l'information et l'orientation).

2. Problématiques et orientations se dégageant à mi-parcours du PRDF et propositions de réorientation

2.1 Poursuivre la veille sur les effets induits de la réforme de la voie professionnelle

La réforme de la voie professionnelle amène la Région à identifier de nouveaux points de veille relatifs à la carte des formations en vue d'une adaptation de l'offre à la demande des jeunes et de leurs familles, de l'économie et des territoires :

- Au-delà de la question de l'articulation entre les voies de formation (scolaire / apprentissage), celle de l'équilibre entre filières de formation est posée à l'heure où la réforme du lycée ne cesse d'être annoncée. En particulier, il s'agira de veiller aux incidences de l'élargissement de l'accès au bac professionnel sur les flux inscrits en filière technologique.
- La réforme de la voie professionnelle met un nouvel accent sur la préoccupation de l'insertion au terme de la formation.

Compte tenu de la volonté régionale de maintenir une cohérence entre les dispositifs de formation professionnelle initiale, l'instruction des projets oblige à s'interroger sur l'articulation de la nouvelle offre de CAP par la voie scolaire avec l'offre préexistante par la voie de l'apprentissage, ainsi que sur l'organisation de parcours de formation mixtes scolaire et apprentissage .

2.2. Vers une nouvelle étape dans le pilotage de la carte des formations professionnelles

L'élaboration d'orientations plus ou moins précises qui visent à adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins est un travail permanent.

Concernant la formation professionnelle initiale, un nouvel appel à projet pour l'évolution de la carte sur la période 2011-2013 devrait être lancé au printemps 2010.

Au-delà des orientations portées par cet appel à projet, des demandes plus ciblées en terme de domaine de formation, de niveau et d'implantation (territoire, établissement) seront définies, en relation notamment avec les politiques sectorielles ou thématiques de la Région (Plan Climat, Plan BIO, Plan bois, Plan composite, Plan Bâtiment économe...), et en s'appuyant sur les outils de veille sur les besoins de compétences (par ex. l'enquête annuelle du pôle emploi BMO / Besoins de Main d'œuvre cf. http://info.assedic.fr/unistatis/travail/documents/BMO2009_MidiPyrenees.pdf).

La pure adéquation entre formation et emploi est une chimère¹. L'adaptation de l'offre de formation professionnelles et sa répartition sur le territoire ne peut que résulter de concertations et débats entre acteurs de l'emploi, du marché du travail et de la formation. Les interactions entre les différentes voies de formation professionnelle (scolaire, apprentissage, contrat de professionnalisation, formation continue) pour être prises en compte doivent être mieux connues.

Les travaux sectoriels menés en particulier dans le cadre des Contrats d'objectifs avec les branches professionnelles ainsi que dans celui du bilan actuel sur la mise en œuvre du SRDE (Schéma Régional de Développement Economique) et du PRDF, viendront alimenter ces débats.

¹ Cf. article de Francis VERGNE « Un autre regard sur l'orientation et la relation formation emploi » dans Actualité de la formation permanente CENTRE INFO n°2 02 (p.59)